Compte-rendu « AMIANTE »

Le 7 juin 2014, un petit groupe présentait, sous l'égide des associations ARNICA et PIETRA GAÏA, un travail de réflexion sur la problématique de l'amiante.
Cette démarche faisait suite à la mobilisation qu'avait suscité l'incendie à la Ferme du Brézouard à Aubure. Le toit parti en fumée était constitué d'amiante et les propriétaires du lieu ont cherché des solutions pour non seulement faire réparer le sinistre, mais également pour déposer l'amiante d'un autre toit. La réflexion s'est élargie et a donné lieu à un exposé où ont été déclinés plusieurs thèmes, suivie d'un conte et d'un débat.
Vous trouverez dans ce compte-rendu les principales informations qui ont été diffusées à cette occasion.

Sommaire :

Les exposés P 2-18

I. **DIFFERENTES OPTIONS POUR ENLEVER L'AMIANTE CHEZ SOI** P 2-6
- A. Dépose d'un toit de 300 m2 P 2
- B. Collecte par les communautés de communes P 4
- C. Constat et questionnement P 5

II. **L'AMIANTE : OÙ IL SE CACHE ET LES PRECAUTIONS A PRENDRE** P 7-9
- A. L'amiante dans les bâtiments : un lourd héritage P 7
- B. Où rencontrer chez soi des matériaux contenant de l'amiante P 8
- C. Intervention sur un site contenant de l'amiante P 9

III. **L'AMIANTE : CE QUE C'EST ET LES EFFETS SUR LA SANTE** P 10-18
- A. Qu'est-ce que l'amiante ? P 10
- B. Les effets sur la santé P 11
- C. Depuis quand connait-on les dangers de l'amiante ? P 13
- D. Cancers en général P 17
- E. Quelques sites P 18

Le conte P 19-24

Le Débat P 25

Annexes P 26-28

I. DIFFERENTES OPTIONS POUR ENLEVER L'AMIANTE CHEZ SOI.

A. Dépose d'un toit de 300 m2

1) **Tableau comparatif en Annexe 1**
2) **Résumé de ce tableau**
3) **Analyse de ce tableau**

1) Tableau comparatif en Annexe 1

Le tableau en Annexe 1 permet de comparer le coût d'une dépose pour un toit de 300 m2, évalué à 6 tonnes de petites ardoises en fibrociment et 2 tonnes de matériaux divers (protection bituminée, clous et autres), soit 8 tonnes en tout, dans différents types d'intervention.

2) Résumé de ce tableau :

Les prix datent de 2014

Dépose par une entreprise	12626 €
Dépose et enlèvement par le particulier, acheminement SITA à Colmar	4500 €
Dépose par le particulier et enlèvement par une entreprise	3572 € par une entreprise de Rosheim 3664 € par Alsadis en big bag 3188 € par Alsadis par benne
Dépose par une entreprise si ce n'était pas de l'amiante	5439 €

3) Analyse de ce tableau

- **<u>Comparatif :</u>**

Ces montants sont liés à une situation particulière, celle du hangar de la ferme du Brézouard à Aubure, qui n'est pas forcément transposable à tous les toits de 300 m2, mais l'objectif était de comparer les différentes solutions qui s'offraient pour cette dépose.

- **Sécurité**

Il faut préciser que le calcul a été fait en tenant compte de toutes les mesures de sécurité préconisées, notamment les protections jetables (gants, masques, combinaisons, lunettes et ruban adhésif) et l'évacuation de tout ce qui pouvait être contaminé par l'amiante (papier bituminé, clous…), d'où les 2 tonnes de déchets divers.

- **Le coût d'une entreprise**

C'est la première option qui a été retenue, à savoir la dépose par une entreprise. Celle-ci a appliqué le même protocole qu'en situation de confinement.
Lorsqu'on compare ce coût à celui d'une dépose sans amiante (dernière option), on constate que c'est plus du double. L'opération aurait été encore plus onéreuse si elle n'avait pas été effectuée en même temps que la réparation du sinistre (incendie) sur le bâtiment agricole, indépendant du hangar dont il est question ici.

- **Evacuer soi-même ou faire venir un « semi-remorque » ?**

Il est à relever que la dépose effectuée par le particulier serait revenue moins chère si les déchets avaient été évacués par une entreprise que s'ils avaient été acheminés à la déchetterie de Sita à Colmar par les moyens du bord (2 voyages en tracteur-remorque, soit 2 x 60 km). D'où l'intérêt d'étudier toutes les hypothèses et de les chiffrer en fonction des paramètres particuliers à la situation.

Mais pour de petites quantités, la solution Sita Colmar est certainement la plus indiquée

En ce qui concerne la proposition d'Alsadis d'installer une benne, ce qui réduit le coût, c'est oublier que le but de toute dépose d'amiante est à faire sans poussières et donc sans casse, ce qui exclut complètement cette option-là, si on veut un tant soit peu protéger sa santé et celle des personnes vivant dans l'entourage.

- **Que choisir ?**

Ainsi en comparant le coût de la dépose par une entreprise et celui de la dépose par le particulier avec enlèvement par une entreprise, on constate que la première option est plus de 3 fois plus onéreuse que la 2e, en sachant que le coût de la dépose par l'entreprise a été minorée du fait de l'inclusion dans un chantier plus vaste. A titre comparatif il nous avait été dit, dans un autre cas de figure, que Sita avait évalué un devis à 2000 € alors que celui de l'entreprise se montait à 12000 €. Donc il ne faut pas hésiter à envisager toutes les hypothèses, mais en faisant les calculs avec toutes les précautions liées au travail en hauteur et au matériau très particulier qu'est l'amiante.

- **Pas tous les atouts ?**

L'entreprise qui est intervenue a utilisé un fixateur qui a été régulièrement pulvérisé sur le toit pour emprisonner les poussières, mais ce produit n'est pas disponible pour le particulier. On pourrait en déduire qu'il vaut mieux travailler par temps de pluie, ce qui limiterait les dispersions de poussières, mais c'est sans compter que si le toit est mouillé, ça glisse…!

- **Le protocole de désamiantage, utilisé par l'entreprise**

Ce protocole a été présenté photos à l'appui et avec des échantillons de kits de sécurité.

- **Mieux vaut prévenir que guérir !**

Autre constat, en dehors du tableau comparatif ci-dessus : la dépose d'un toit en fibrociment amiante sinistré par un incendie (exemple du bâtiment agricole situé à proximité, qui a fait l'objet du même chantier de désamiantage que le toit du hangar de 300 m2 dont il est question dans le tableau) est de 2 à 5 fois plus chère qu'en situation neutre (la fourchette est importante car les différents devis réalisés ne prenaient pas en compte les mêmes paramètres et n'étaient pas tous faits par des entreprises qui appliquent le protocole de désamiantage de la même façon).
Sans compter qu'un incendie fait exploser le matériau et disperse largement les poussières dans l'environnement.

B. Collectes par les communautés de communes

Tableau en Annexe 2, datant du 1er semestre 2014

Peu de communautés de communes font des collectes ponctuelles, une seule fait une collecte permanente.

Leur objectif est de permettre au particulier de se débarrasser de petites quantités de fibrociment amiante, pour éviter les dépôts sauvages ou les entassements de produits amiantés près du domicile. Mais ces collectes ne sont pas faites pour inciter le particulier à faire de gros travaux lui-même.

Ces opérations ne sont pas gratuites, mais subventionnées par le conseil général pour une part et par les communautés de communes pour une autre. Les coûts à charge du particulier, varient d'une communauté de communes à une autre et les fréquences de collecte également.

Il semblerait que les contraintes imposées par la médecine du travail et la règlementation sur l'amiante, rendent cette démarche de plus en plus coûteuse pour les communautés de communes et du coup elle devient dissuasive.

C. Constat et questionnement

Nous avons pu relever que normes et contraintes sont mises en avant lorsqu'il s'agit d'établissements publics ou d'entreprises, mais que le particulier peut faire ce qu'il veut ou presque. Aucune directive ne l'informe, ni ne le protège, sauf lorsqu'il participe à une collecte par une communauté de communes.
Le paradoxe que nous avons relevé est que la législation se durcit de plus en plus, parfois avec des protocoles surdimensionnés et du coup hors de prix pour tout ce qui est de l'intervention cadrée, mais que le particulier reste très démuni lorsqu'il a par exemple un toit en fibrociment amiante qui se disloque et qu'il n'a pas les moyens de le faire remplacer par une entreprise avec le surcoût que cela représente, ni de monter lui-même sur le toit.

Combien de témoignages nous ont été donnés de chantiers de travail qui se font en balançant les ardoises ou tôles du haut du toit et combien de personnes relatent des exemples d'enfouissement des déchets dans du coffrage, des soubassements ou d'autres chantiers. Est-ce normal que nous laissions aux

générations futures un matériau qui certes n'est pas dangereux lorsqu'il est inerte, mais qui empoisonne lorsqu'il est inhalé et qui nous dit que les matériaux enfouis ne réapparaîtront pas à l'occasion d'un réaménagement du territoire dans 50 ou 100 ans ou bien plus encore ? Nous ne pouvons pas revenir sur les tonnes d'amiante qui ont été encastrées partout, mais nous pouvons encore limiter les dégâts pour le retour à la terre de l'amiante, en bonne et due forme, et en tenant compte du particulier qui n'aurait d'ailleurs jamais dû se trouver face à ce problème si le principe de sécurité avait fonctionné. Les alertes ont été lancées dès le début du XXe siècle.

II. L'AMIANTE : OÙ IL SE CACHE ET LES PRECAUTIONS A PRENDRE

A. L'amiante dans les bâtiments, un lourd héritage.
B. Où rencontrer chez soi des matériaux contenant de l'amiante
C. Intervention sur un site contenant de l'amiante.

A. L'amiante dans les bâtiments, un lourd héritage

Dans les bâtiments individuels ou collectifs, privés ou publics, l'amiante est présent presque partout, dans les constructions réalisées entre 1900 et surtout après 1945, jusqu'en 1997, date de son interdiction définitive.
Des millions de m2 sont encore en place !

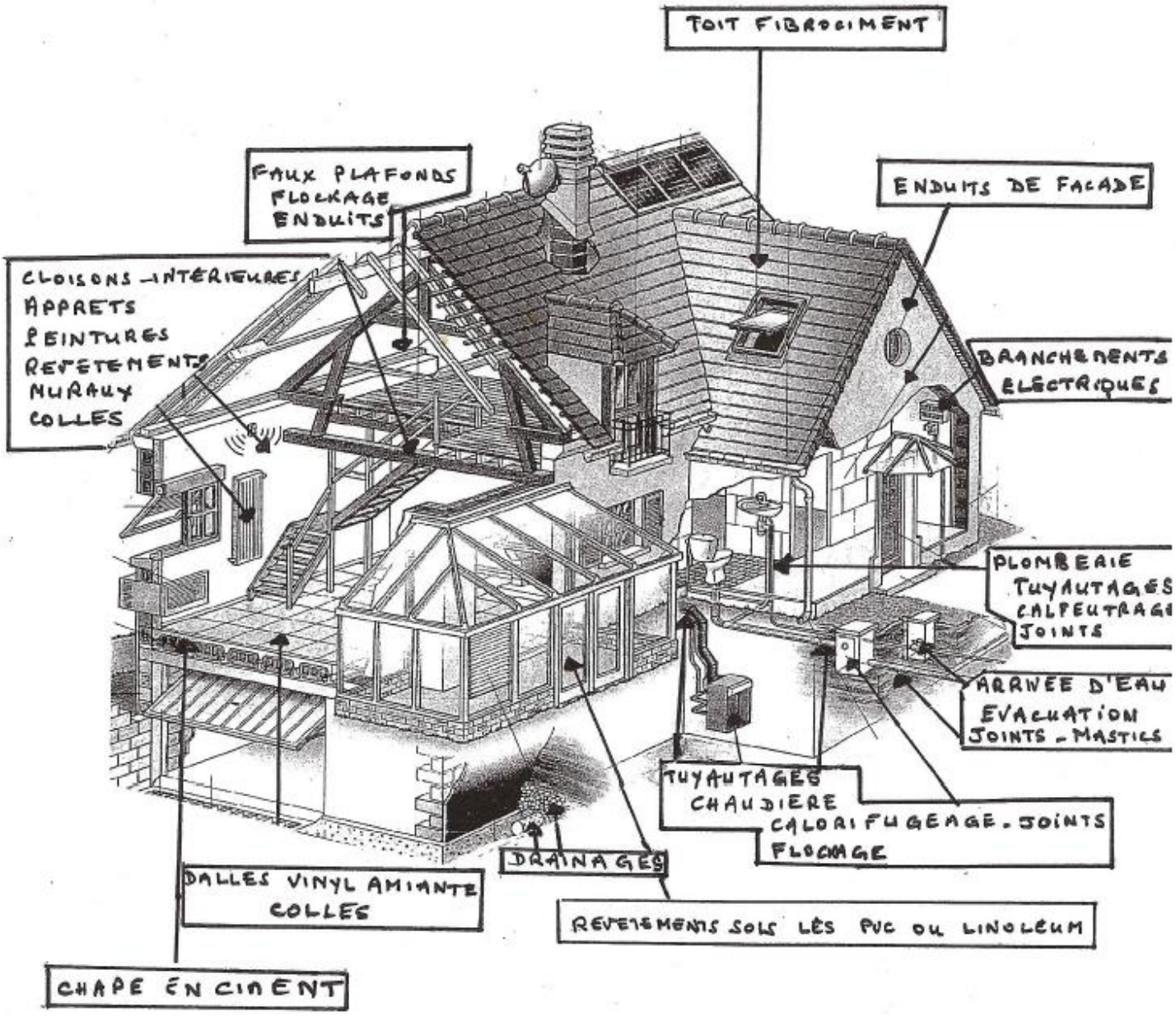

B. Où rencontrer chez soi des matériaux contenant de l'amiante

1) Gros œuvre-maçonnerie :

- Fondations et soubassements
- Canalisations et évacuations en amiante-ciment
- Dalles et chapes en ciment

2) Gros œuvre-toiture et façade :

- Plaques de toiture en fibrociment (ex ETERNIT)
- Ardoises
- Eléments de toiture en sous-face
- Conduites en fibrociment (cheminées, gouttières)
- Bardages de façade en fibrociment (ex ETERNIT)
- Descentes d'eau en fibrociment
- Enduits de façade et crépis (exemple KENITEX et UNITECTA)

3) Second œuvre-structures :

- Cloisons et faux-plafonds (exemple ISOVER)
- Plaques de plâtre (exemple KNAUF) dalles vinyle amiante murales → colles, enduits, mastics, mousses, pâtes à joints (exemple TREMCO)
- Chaudières (exemple DEVILLE)
- Calorifugeage et flocage (exemple WANNEr et FERODO)

4) Second œuvre finition :

- Peintures et revêtements muraux projetés (type gouttelette), crépis
- Peintures sur métal (radiateurs, balcons)
- Colles à papier peint et revêtements muraux (exemple SADER et HENKEL)
- Revêtements muraux (exemple VENILIA et GRIFFINE MARECHAL)
- Revêtements de sols :
  Chapes maigres et ragréages
  Colles (exemple SADER)
  Sous-faces de revêtements cartonnées
  Dalles vinyle-amiante 30 cm x 30 cm (exemple DALFLEX et DALAMI)
  Revêtements en lés de PVC ou linoleum (exemple GERFLOR, BALATUM et DLW : Deutsche Linoleum Wercke)

Cette liste n'est absolument pas exhaustive.

C. Intervention sur un site contenant de l'amiante

1) Faire établir un constat technique amiante par un expert agréé

2) Faire établir des devis et confier les travaux à une entreprise de désamiantage agréée →coût important

3) Ou intervention par soi-même : dans ce cas :

- Consulter le site INRS au chapitre amiante
- Délimiter la zone d'intervention et l'interdire à toute personne extérieure au chantier
- Porter impérativement une protection adaptée :
  - Combinaisons type 5 avec capuche et manches hermétiques (exemple TYVEC)
  - Masque jetable type FFP3 (différents modèles)
  - Gants de manutention légère, étanches
  - Surlunettes

- Recyclage :
  - Sacs à déchets agréés genre « Big Bag »
  - Déposer les matériaux dans une déchetterie agréée

Important à savoir : en cas de vente d'un bien immeuble (maison, appartement…), un DTA (document technique amiante) doit être impérativement fourni. En cas de location, il n'est pas nécessaire !

4) Quelques adresses :

- INRS-AMIANTE
- Wwwepicap.com : catalogue détaillé et vente sur internet
- SCHMERBER-PROLIANS vente de matériel
  - 5 rue E. Branly Colmar 03 89 41 92 89
  - 25 rue J. Martin Mulhouse 03 89 59 66 66
- EGLINGSDORFER-PFOHL vente de matériel
  - 7 rue Curie ZI Nord Colmar 03 89 23 05 75
- Déchetterie du Ladhof
  - 170 rue du Ladhof Colmar
  - 03 89 29 65 30 le mercredi après-midi

III. L'AMIANTE, CE QUE C'EST ET LES EFFETS SUR LA SANTE

A. Qu'est-ce-que l'amiante ?

1) Définition du Larousse : nom masculin

- Nom donné aux variétés fibreuses de certains minéraux (amphiboles et serpentines) qui peuvent se tisser.
- Silicate hydraté de calcium et de magnésium (amphibole), à texture fibreuse, résistant à l'action du feu (La fabrication et la vente de produits contenant de l'amiante sont interdites, en France, depuis 1997).

AMIANTE vient du mot grec « amiantos », incorruptible.

AUTREFOIS, IL ÉTAIT APPELÉ ASBESTE Les amiantes sont connus depuis plus de 2000 ans. Leurs propriétés exceptionnelles ne manquent pas d'intéresser les Grecs qui le nomment ἄσβεστος (*asbestos*, c'est-à-dire « indestructible » ou inextinguible.

Ce sont des silicates magnésiens ou calciques ayant des propriétés réfractaires.

2) Les 2 variétés d'amiante les plus fréquentes :

a) L'AMIANTE BLANC ou CRYSOTILE : Le chrysotile (fibre d'or, de χρῡσός, « or ») représente 94 % du marché mondial de l'amiante.

La production mondiale en chiffres

Pays producteurs en 2011 :

1. Russie : 1 000 000 tonnes
2. Chine : 440 000 tonnes
3. Brésil : 302 000 tonnes
4. Kazakhstan : 223 000 tonnes
5. Canada : 50 000 tonnes

b) L'AMIANTE BLEU (crocidolite) provenant de l'Australie de l'Ouest. (La règle mesure 1 cm)

La Crocidolite est l'espèce de l'amiante la moins utilisée dans l'industrie avec environ 5% d'utilisation parmi tous les amiantes existants.

L’amiante s'est répandu partout et va entrer peu à peu dans la composition de 3 000 produits.

Après la guerre, avec les Trente Glorieuses, on a aussi construit à tour de bras : écoles, hôpitaux, immeubles de bureau et d'habitation qui sont souvent bâtis à partir de structures d'aluminium qu'on couvre d'amiante pour éviter leur affaissement en cas d'incendie. C'est le "flocage" qui fera des ravages parmi les isolateurs, désastre que met en évidence une enquête menée aux États-Unis sur cette population de travailleurs par le docteur Irving Selikoff.

B. Les effets de l’amiante sur la santé

1) Le problème des fibres d’amiante

VALEURS LIMITES D’EXPOSITION DANS L’AIR

Article R4412-104 /// créé par Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 - art. (V)

La concentration moyenne en fibres d'amiante dans l'air inhalé par un travailleur ne doit pas dépasser 0,1 fibre par centimètre cube sur une heure de travail.

On peut faire le calcul suivant :

0,1 fibre/ cm^3 = 100 fibres / Litre
Debout, on inspire environ 450 L/h, ce qui correspond à **45 000 fibres inhalées par heure** ! ! ! Et pour une journée de 8 heures….**360 000 fibres par jour** ! ! ! !

AVIS de l'AFSSET (Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail), **le 07/08/2009**

« aucun seuil d'effet sanitaire ne peut être déterminé chez l'homme pour les fibres d'amiante quelle que soit leur nature ou caractère dimensionnel »

« En l'état actuel des données disponibles et au regard de la cancérogénicité avérée des fibres d'amiante chez l'homme, la toxicité de ces fibres s'exerce selon un mécanisme d'action sans seuil. »

Ce qui signifie que la plus petite quantité de fibres d'amiante inhalées peut être cancérigène !

RÔLE de la TAILLE des FIBRES

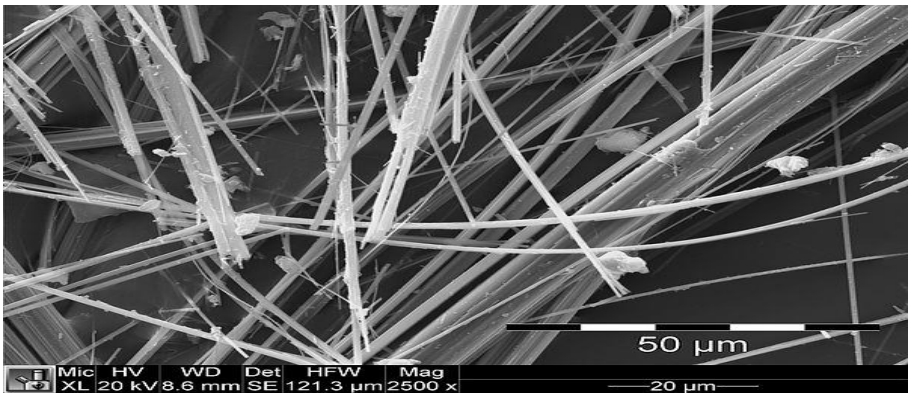

FIBRES D'AMIANTE
VUES AU MICROSCOPE
ÉLECTRONIQUE

Les fibres d'amiante sont 200 à 400 fois plus fines qu'un cheveu.

Les particules inférieures à 100 microns peuvent être inhalées, les particules inférieures à 10 microns peuvent passer dans les bronches et celles inférieures à 4 microns peuvent atteindre les alvéoles.

2) Quelles maladies sont provoquées par l'amiante ?

a) L'asbestose est une maladie due à l'accumulation des fibres d'amiante dans les alvéoles des poumons.
La personne atteinte d'asbestose va présenter des difficultés à respirer, par exemple des essoufflements.
La période de latence est de 15 à 20 ans après la première exposition aux fibres d'amiante.
L'asbestose est une maladie irréversible qui continue à évoluer, même longtemps après l'arrêt d'exposition aux fibres d'amiante. Elle produit une fibrose qui calcifie les poumons et provoque, à terme, la mort par étouffement.

b) Le mésothéliome est une forme rare de cancer de l'enveloppe des poumons (la plèvre), de la cavité abdominale et du cœur, dont les principaux symptômes sont l'essoufflement et l'apparition de douleurs abdominales.

Le **mésothéliome**, dont la principale cause est l'**inhalation de fibres d'amiante**, n'apparaît que **30 à 40 ans après l'exposition initiale à** l'**amiante**.

Le traitement du **mésothéliome** est essentiellement médical et son bénéfice en terme d'espérance de vie semble très limité (14 à 16 mois).

c) Autres maladies reliées à l'amiante

Bien que les deux maladies graves citées précédemment constituent les affections les plus connues et les plus fréquentes reliées à l'amiante.

Ce dernier est à l'origine d'autres affections.
Il s'agit, entre autres, du cancer du poumon qui se déclare environ 30 à 40 ans après l'exposition initiale aux fibres d'amiante.

Aussi du cancer du larynx, du cancer du système gastro intestinal, en particulier de l'oesophage, de l'estomac et des intestins ainsi que le cancer du rein ,de l'ovaire , de la thyroïde et de la vessie….

3) Qui est exposé à l'amiante ?

- les expositions professionnelles liées à l'extraction, la transformation (textile, fibrociment, isolation) et maintenant au désamiantage ;
- les expositions extraprofessionnelles qui comprennent les expositions para-professionnelles (poussières d'amiante sur les vêtements de travail), domestiques (objets ménagers contenant de l'amiante) et de bricolage ;
- les expositions environnementales qui correspondent à 6,3 % des dossiers amiante enregistrés en 2007 par le Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (FIVA) et proviennent de sources naturelles (site géologique) ou d'installations libérant des fibres dans l'atmosphère.

Comme il y a de l'amiante dans pratiquement toutes les maisons construites avant 1997 ….tout le monde y est potentiellement exposé ! ! !

À titre d'exemple, en France, l'Institut de Veille Sanitaire (InVS) a estimé en 2007 que 50 % des artisans français mis à la retraite en 2004 ont été exposés à de l'amiante lors de leur vie professionnelle. Ceux qui ont fait l'objet de cette étude venaient des régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes qui ne sont pas les plus industrielles. Ils travaillaient pour moitié dans le BTP et pour le reste dans la réparation automobile, marine ou ferroviaire, la chaudronnerie, la ferronnerie, etc.

C. Depuis quand connaît-on les dangers de l'amiante ?

1) Historique

De nombreux documents, études et rapports publiés depuis le début du XXème siècle constituent la preuve d'une connaissance très ancienne des dangers de l'amiante.

Les premiers cas de **fibrose pulmonaire** chez des sujets exposés à l'**amiante** ont été décrits pour la **première fois en 1906** sur des cas mortels survenus parmi des travailleurs après quelques années d'**exposition aux fibres d'amiante**

Après que le terme **asbestose** fut **introduit en 1927** par COOKE, la Grande Bretagne adoptait la première réglementation visant à réduire le risque d'asbestose.

- En France, dès **1930** des scientifiques français publiaient dans la revue intitulée « *La médecine du travail* » **plusieurs pages de recommandations précises en direction des industriels utilisateurs d'amiante sur les mesures à prendre en milieu de travail afin de supprimer les poussières**

Dès 1935, un rapport de LYNCH suggérait l'existence d'une **relation entre le risque de cancer du poumon et une exposition professionnelle à l'amiante**. Cette relation était confirmée, d'une façon rigoureuse en 1955 par l'étude de DOLL, dans une population de travailleurs de l'amiante textile en Grande-Bretagne.

Les premiers **textes réglementaires sur l'amiante et la santé** ne vont s'intéresser qu'à l'aspect réparation **(reconnaissance de la maladie professionnelle en 1945)**.

En France, ce n'est qu'en 1954 que le risque de cancer du poumon sera reconnu.

Quant aux **mésothéliomes (cancers de la plèvre et du péritoine) leur relation certaine avec l'exposition à l'amiante est connue depuis 1960.**

Par la suite, **toutes les études ont confirmé les risques d'affections graves, en particulier cancéreuses, pour les salariés exposés à l'amiante**.

Ce fut le cas de l'étude de SELIKOFF, en **1960**, à propos des calorifugeurs de la Ville de NEW-YORK. Des femmes meurent aussi pour avoir simplement lavé le bleu de travail recouvert de fibres de leur mari.
Ce fut également la Conférence de l'académie des Sciences de NEW-YORK, toujours en **1960**, qui mit l'accent sur la **responsabilité de l'exposition professionnelle à l'amiante** dans la survenue du cancer du poumon dans les mines d'amiante, dans les chantiers navals, chez les calorifugeurs et les travailleurs de l'amiante textile.

Le scandale de la faculté de Jussieu éclate en 1975, quand les enseignants découvrent que leurs locaux sont bourrés d'amiante. Ils mènent aussi une vaste enquête qui dévoile la situation tragique de certaines usines de transformation. Comme Amisol, à Clermont-Ferrand, où les taux de mortalité des ouvrières défient l'entendement. Elles avoueront que la poussière d'amiante était telle qu'on ne se voyait pas dans les ateliers.

Au total, on déplore à ce jour (29/10/2012) le décès de plus de 8 professeurs d'université et une centaine de personnels atteints sur le « campus » de Jussieu.

Une autre note de l'INRS, en **1976**, établissait une revue bibliographique sur le pouvoir cancérogène des amiantes et des matériaux fibreux. Cette note débutait par l'observation suivante :

« ***Depuis 15 ans environ, l'attention a été attirée sur l'amiante****, déjà connue pour ses propriétés fibrosantes (**asbestose**), comme agent étiologique des **cancers humains** : **carcinome bronchique, mésothéliome pleural, péritonéal et peut-être certains cancers du tractus gastro-intestinal* ».

- Il **faudra attendre plus de 40 ans** pour voir apparaître en 1997 des **textes définissant les mesures d'hygiène ou de contrôle** (prévention) et **interdisant les flocages à base d'amiante.**
  Différents décrets successifs vont réduire l'**utilisation de l'amiante** pour aboutir à une interdiction définitive des plus nocives formes d'amiante.

- **Le Décret N° 96-1133 du 24/12/96 relatif à l'interdiction de l'amiante, pris en application du Code du travail et du Code de la consommation, interdit l'usage de l'amiante en France depuis le 1er janvier 1997 .**

2) Pourquoi avoir attendu si longtemps avant d'interdire l'amiante en France ?

L'action des « vendeurs de doute »

La **CHAMBRE SYNDICALE DE L'AMIANTE-CIMENT** est le premier lobby de l'amiante en France. En manipulant les études scientifiques, en empêchant les chercheurs de publier, en engageant d'énormes campagnes de communication, les industriels ont réussi à dissimuler pendant des décennies ce qu'ils avaient été les premiers à observer depuis le début de son utilisation, la mortalité très élevée des ouvriers le manipulant. La Chambre Syndicale de l'Amiante-Ciment est disqualifiée !

Mais un deuxième lobby se met en place en **1982** pour parer au bannissement total. Ce sera le **COMITÉ PERMANENT AMIANTE ou CPA**, sorte de table ronde financée par les deux grands du secteur, les sociétés d'amiante-ciment Eternit et Everite, filiale de Saint-Gobain. Peu à peu, scientifiques, syndicats, et même envoyés des ministères concernés, vont le rejoindre, offrant une caution formidable à l' « usage contrôlé » de l'amiante, thèse prônée par les industriels. En gros, en prenant des précautions, les produits à base d'amiante ne sont pas dangereux. Et puis ne prend-on pas des risques tous les jours ? Un discours lénifiant qui va fonctionner durant douze ans, alors que la plupart des pays d'Europe interdisent peu à peu ou limitent drastiquement l'utilisation du "magic mineral".

Le choix du CPA a consisté à utiliser tous les moyens à sa disposition pour retarder une décision d'interdiction qu'ils savaient pourtant inéluctable, au prix de dizaine de milliers de morts ou de malades gravement atteints.. Les scientifiques siégeant au comité allaient l'y aider.

Le ministre de la Santé, Jacques Barrot (1979-1981) interdit le flocage en France et mais son utilisation reste légale dans la construction navale et automobile sous le prétexte (mensonger) qu'il n'existe pas de produits de substitution. Le premier

ministre de l'époque, Raymond Barre a reçu la visite des industriels qui menacent carrément de fermer les usines si l'amiante est totalement interdite. Le chantage réussit au-delà de toute espérance, et ne sera pas remis en cause avec l'arrivée de la gauche au pouvoir. .

Procès de l'amiante en Italie : 18 ans de prison à l'encontre d'un industriel suisse

03/06/13 20:05 CET

La peine a été alourdie pour Stephan Schmidheiny, accusé d'avoir provoqué la mort de près de 3.000 ouvriers et riverains des usines d'amiante Eternit en Italie. L'ancien propriétaire d'Eternit Suisse a été condamné à 18 ans de prison par la Cour d'appel de Turin ce lundi. En première instance, l'industriel suisse avait écopé de 16 ans de réclusion.

Amiante : pourquoi un procès en appel en Italie et un non-lieu en France ?

- Pourtant, des deux côtés des Alpes l'affaire est similaire : le dossier italien ressemble trait pour trait à celui instruit en France depuis 1996. Même société - ETERNIT -, même nombre de victimes, mêmes condamnations civiles pour faute inexcusable...
- En France, contrairement à l'Italie, l'instruction piétine depuis seize ans. En décembre dernier, la chambre d'instruction de la Cour d'appel a même annulé six mises en examen de dirigeants du groupe ETERNIT. La principale différence dans les deux affaires, réside, selon les avocats des parties civiles, dans l'organisation de la justice italienne. "**Contrairement à la France, le parquet italien est totalement indépendant, explique Me Jean-Paul Teissonnière. En France, les juges d'instructions dépendent du Procureur de la République nommé par le pouvoir exécutif. Cela change tout dans des affaires aussi sensibles**».

100 000 victimes en France d'ici à 2025

Le 25 juin 1996, l'ANDEVA, Association Nationale de Défense des Victimes de l'Amiante, porte plainte en pointant les défaillances de l'État et des industriels : "De 1900 à 1950, un demi-siècle sans réaction significative face à l'asbestose, de 1950 à 1975, un quart de siècle de données acquises sur les cancers provoqués par l'amiante, de 1975 à nos jours, vingt années de dissimulation.

Le 8 février 2013, la cour d'appel de Paris a décidé que le procès de Claude Chopin, ex-PDG de l'usine française de textile amiante, AMISOL, n'aurait pas lieu. Cette décision judiciaire indigne ouvre la porte à toutes les impunités des véritables responsables d'empoisonnements industriels.

« Les faits commis en 1974 ne peuvent être appréciés avec les exigences de santé publique apparues depuis [...]. **Absence de lien de causalité certain, de faute délibérée** ».

En juillet 1996,, une étude de l'INSERM confirme les travaux de Julian Peto : **d'ici à 2025, 100 000 Français vont mourir de l'amiante.**

Je pense que ces 100 000 morts sont les travailleurs qui ont manipulé de l'amiante dans leur activité professionnelle .Tous les particuliers, comme vous et moi, qui ont inhalé de l'amiante chez eux, expositions extraprofessionnelles, (dalles de sol 30x30 cm, couverture du toit en ETERNIT ou ÉVERITE…), ne sont pas prises en compte dans ces statistiques. Ces personnes mourront d'un cancer « banal ». Elles ne pourront jamais prouver le lien entre la cause (amiante) et l'effet (cancer)….

D. Et pour les cancers en général ?

Le 11/07/2013

Le réseau des registres des cancers Francim, le service de biostatistique des Hospices Civils de Lyon (HCL), l'Institut de veille sanitaire (InVS) et l'Institut national du cancer (INCa) publient une étude actualisée de l'évolution de l'incidence et de la mortalité par cancer en France1

- Le nombre de nouveaux cas de cancers a considérablement augmenté entre **1980 et 2012** chez l'homme comme chez la femme (respectivement +**107,6 % et +111,4 %**).

Le 02/06/2012

Une prospective du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) de l'OMS à Lyon, prévoit en effet rien moins qu'une **hausse moyenne de 75 % d'ici 2030**, de leur incidence dans le monde. Avec une progression encore plus spectaculaire dans les pays les moins favorisés.

- Officiellement on nous affirme que cette explosion des cancers est due : au vieillissement de la population, à l'accroissement de la population, au tabagisme et au fait que les cancers sont mieux détectés par des méthodes nouvelles.

  Autrement dit : dormez tranquilles braves gens ! Circulez y a rien à voir !!

  Et si on parlait des CMR : composés Cancérigènes, Mutagènes et Reprotoxiques :

- pesticides (certains sont des cancérigènes avérés !!) présents dans tous les fruits et légumes (… sauf les Bio)

- perturbateurs endocriniens (Bisphénol A, Phtalates….)
- amiante (Scandale de l'amiante : 100 000 morts par cancers en France d'ici 2025 ! ! !)……
- ……..

Quand va-t-on interdire tous ces produits ? ? ?

Mais cela remettrait beaucoup trop de choses en question….

E. Quelques sites Internet intéressants

L'ASSOCIATION NATIONALE DE DÉFENSE DES VICTIMES DE L'AMIANTE (ANDEVA)

http://andeva.fr/?-L-association-et-son-reseau-

ANDEVA Associations locales

http://andeva.fr/?-Associations-locales-

Le Bulletin de l'Andeva : http://andeva.fr/?-Bulletin-

On peut voir les 47 N° du Bulletin (de 48 pages) article par article ou bien télécharger chaque bulletin en entier, en pdf (ouvrir avec Acrobat Reader). On peut aussi consulter de nombreux dossiers et témoignages.

Un autre site CCI Paris

http://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/environnement/dechets/dechets-dangereux

Collectif d'Accompagnement et de Prévention des Risques Amiante

CAPRA -Amiante

http://www.capra-amiante.fr/historique.html

Le conte :

Le conte a été accompagné d'un power point et d'un décor, et vous trouverez ci-joint le texte avec quelques photos parmi celles qui ont été projetées.

Etnaima

Il était une fois un petit peuple, le petit peuple du royaume de l'amiante.
Sous la terre, bien à l'abri des regards, tout un monde souterrain respirait et s'épanouissait au grand rythme de la Terre. ETNAÏMA, le maître des lieux veillait sur les agiles petits lutins qui tissaient les pierres, tiraient les fibres, faisaient naître les couleurs. Les grottes d'amiante se sculptaient au fil des siècles et Etnaïma était fier de leur œuvre commune. Elle s'inscrivait dans le Grand Tout du murmure des Pierres à l'Univers et Etnaïma rayonnait dans les profondeurs obscures de la Terre, en réponse au regard bienveillant des astres du Ciel.
Mais dans leur essence intime, Etnaïma et son peuple rêvaient de percer l'écorce terrestre et de dialoguer plus librement avec le Cosmos. Et comme tout rêve prend un jour forme, le leur s'exauça…

Cela commença il y a très longtemps. Une famille de blaireaux s'était tellement développée que des terriers se creusaient partout alentour et il en vint un qui entrouvrit une porte dans le royaume d'Etnaïma. Le petit peuple se figea de stupeur et d'émerveillement. Cette porte ouverte sur un monde où brillait la lumière, les intriguait et les fascinait. Les petits blaireaux quant à eux, n'étaient guère attentifs à leur environnement minéral, ce qui les intéressait, c'était de trouver à manger et de se préserver de leurs prédateurs.
Mais les hommes qui vivaient dans ce pays, eux furent beaucoup plus intéressés, lorsqu'ils découvrirent les terriers et le minerai qu'ils ne connaissaient pas encore.
L'amiante était mêlé à d'autres roches, mais sa texture fibreuse et sa couleur lui valurent le nom d' « asbestos », en grec « indestructible » et de chrysotile, du grec « chrusos », or, fibre d'or.
Certains parlaient d'une mine de terre qui produit des filets ayant un aspect de laine. Elle était séchée au soleil, puis pilée dans un mortier de cuivre, puis

lavée, ce qui emportait la terre. Après elle était filée comme de la laine et l'on fabriquait des étoffes et des nappes.
Les esclaves travaillaient l'amiante et leurs maîtres faisaient sensation en jetant par exemple au feu une nappe souillée après le repas. Elle en ressortait blanche et sans taches. C'était une des propriétés de l'amiante…

Des années passèrent.
Le lynx est toujours aux aguets avec ses pinceaux de poils en éveil et il se déplace fréquemment. Son territoire est relativement vaste et il avait remarqué depuis quelques temps déjà que les blaireaux et d'autres animaux qui vivaient en contact direct avec la terre, dans une contrée précise, n'étaient plus comme les autres. Nous les hommes, nous aurions dit qu'ils étaient malades. Et c'était ceux précisément dont les terriers étaient creusés dans les terres d'amiante.

Les hommes quant à eux ressentaient également des effets néfastes. Par exemple Pline l'Ancien avait déjà remarqué les dommages aux poumons dont souffraient les esclaves qui étaient chargés du tissage.

Et Etnaïma et son petit peuple ? Comment vivaient-ils cela ?
Eh bien au début ils étaient très fiers et très honorés de voir que leur œuvre était admirée, travaillée, qu'elle était utile aux hommes, qu'elle leur plaisait. Mais ils auraient aimé communiquer avec l'homme, lui inspirer ce qu'il pouvait faire avec leur précieux cadeau et ce qu'il ne devait pas en faire. Mais l'homme à cette époque là n'était plus sensible ni aux messages de la Terre Mère, ni d'ailleurs à ceux de l'Univers. Et l'Homme continua à utiliser l'amiante, à découvrir ses innombrables propriétés et pour finir par en mettre partout. Les mines d'amiante furent exploitées au maximum et Etnaïma et son petit peuple se sentaient non seulement pillés, spoliés, dépossédés, mais surtout dévoyés, détournés et déshonorés.

Le lynx quant à lui continuait à se demander pourquoi les animaux proches de la terre, étaient bizarres. Et dans les nuits de pleine lune, il envoyait ses miaulements aux étoiles, des feulements qui criaient pourquoi à la lune et aux étoiles. Pourquoi, pourquoi, pourquoi… ? Et ce qu'il entendit en écho fut une mélodie de mots : amiante, ami ante, ami a n t e, ami d'avant, et en même temps il entendit le hululement du Hibou : hou, hou, hou….

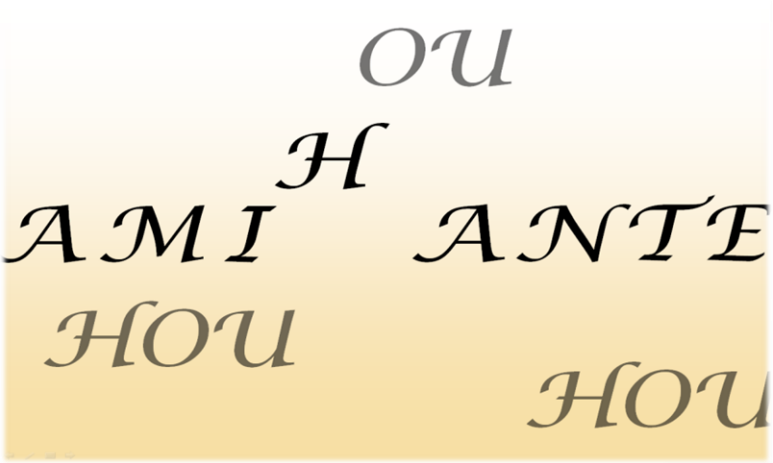

Les mots dansaient, le hibou hululait, tout se mélangeait et dans cette extraordinaire chorégraphie le H, le « Hou » tomba comme une hache de guerre au milieu du mot « amiante » et l'amiante, l'ami d'avant devint l'ami hante, l'ami hanté…

Le lynx avait compris. Il fallait s'éloigner de cette terre spéciale où les animaux n'étaient plus comme avant. Alors, au grand rassemblement de Noël, au moment précis où le loup et l'agneau peuvent se côtoyer sans dommages, où tous les animaux sont rassemblés dans une harmonie d'unité et de paix, eh bien c'est à ce moment-là que le lynx informa la gente animale de l'importance de ne pas aller habiter les terres d'amiante et de s'éloigner des mines.

Tous les animaux en prirent bonne note, chacun à sa façon et lorsque tout

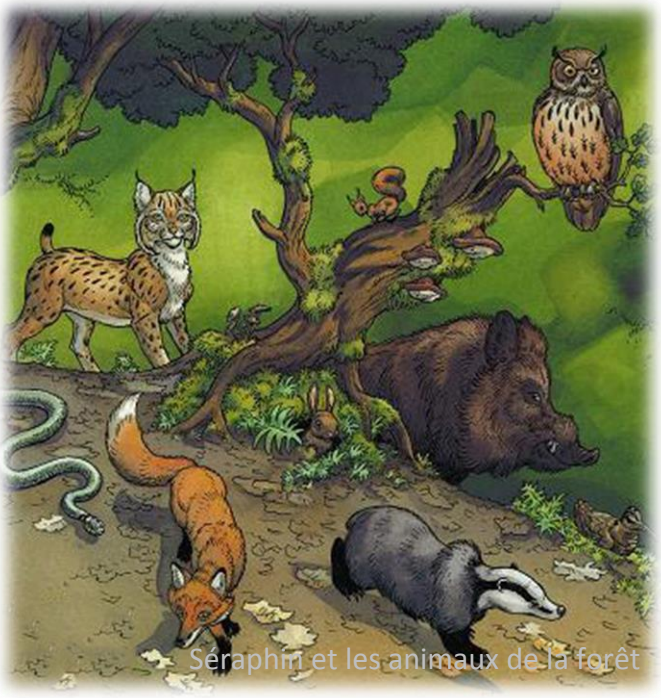
Séraphin et les animaux de la forêt

le monde se fut dispersé, le cheval emporta le message dans le pays des hommes, d'autant plus que beaucoup de chevaux et de troupeaux de toutes sortes vivaient sous des abris où l'amiante était bien présent. Mais comment parler à l'homme ?

En broutant dans les grandes prairies, le cheval laissait tomber ses questions comme des perles de rosée qui s'évaporaient sous le soleil chaud et lumineux. L'éther les emporta dans le royaume du cheval ailé, dans le monde fabuleux de Pégase et de la Licorne. Et ces animaux mythiques ont encore la possibilité de rejoindre l'homme dans ses rêves, de l'inviter à regarder son œuvre terrestre avec un regard aérien, distancié, immatériel.

De même les oiseaux dans le ciel chantaient et faisaient résonner les syllabes du mot amiante en les mélangeant, en jonglant avec les voyelles et les consonnes. Dans ce grand ballet, le I du mot amiante se détacha et tomba sur la terre, pour se redresser tout aussitôt dans la verticalité de l'Homme, dans son axe « terre-ciel ». Le I relia l'Homme au mot amiante éclaté ; alors les oiseaux s'arrêtèrent de chanter, les lettres de danser et dans le ciel apparut un nouveau mot, le mot « antame ». Et ce mot « entame » se mit à vibrer d'une source lointaine, comme le son du cor, qui dans le crépuscule naissant lance avec nostalgie son appel au ralliement. Le ciel invitait la terre à ouvrir une autre piste pour la pierre « amiante ».

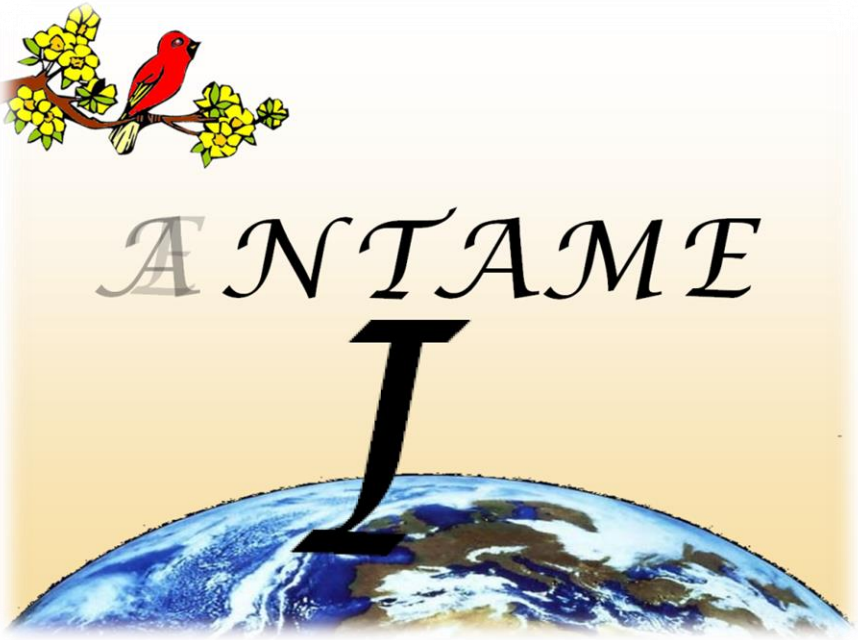

C'est ainsi que l'homme, dans l'éveil de ses songes et le langage du cœur, fut initié aux dangers de l'amiante et touché dans sa fibre humaine, la responsabilité. Sa vigilance, sa perspicacité et son intelligence furent aiguisés pour qu'une prise de conscience massive se produise.

Dans la profondeur de la terre, Etnaïma continue avec son petit peuple à tisser les fils d'amiante et il nous dit que sa pierre a des propriétés uniques et irremplaçables, à utiliser avec discernement et respect.
Et maintenant qu'Etnaïma connaît le soleil, il lui demande de rayonner pleinement dans le cœur des hommes pour qu'ils ramènent à nouveau sous la terre, l'amiante exposé aux fragiles organismes des animaux et des hommes.
Et dans le nimbe doré des enfants de demain, nous entendons comme un souffle qui invite les Hommes d'aujourd'hui à réparer, nettoyer et préserver. Que ce souffle devienne un cri lancé au monde entier : « l'amiante est une pierre merveilleuse, belle œuvre d'Etnaïma et de son petit peuple, une pierre qui n'a pas encore révélé tous ses secrets et ses pouvoirs, mais une pierre à honorer pour ce qu'elle est».
Alors, que l'Homme suive son intuition et sa conscience pour entrer dans le véritable lien qui le relie à Etnaïma et à son petit peuple.

Fin

Sylvie Kletty

Le débat

Dans les discussions qui ont suivi, nous avons relevé l'intervention de l'animatrice de l'association « Terre de Liens Alsace », qui témoignait de leurs interrogations sur le plan national, quant aux fermes acquises et à acquérir, recouvertes de fibrociment amiante. Questionnement sur la responsabilité et l'éthique, de laisser les fermiers locataires faire des interventions sur des toits en amiante vieillissants. Inquiétude également sur le coût que génère un sinistre, sachant que selon les contrats, les assurances ne prennent en compte le déblaiement que dans les frais annexes. Terre de Liens Alsace a suivi le dossier du bâtiment agricole sinistré à la Ferme du Brézouard, car son acquisition était en cours au moment de l'incendie.

Objet	Coût HT	Divers
Dépose par une entreprise : AMIANTEKO à Bergheim		
Dossier administratif Plan de retrait CAP (certification d'acceptation préalable) et BSDA (bordereau suivi déchets amiante)	 320 € 90 €	
Désamiantage Gestion du matériel Dépose Conditionnement, chargement et évacuation Frais d'enfouissement en CSDND (centre de stockage déchets non dangereux)(classe 2)	8195 €	Pour des plaques en fibrociment amiante, ce serait moins cher
Métrologie	1710 €	
TOTAL HT	10315 €	
TOTAL TTC	12378 e	
Diagnostic amiante	250 €	
TOTAL TTC	12626 €	
Dépose et enlèvement par le particulier, acheminement SITA à Colmar Ladhof 03 89 21 02 46		
Objet	Coût HT	Divers
8 tonnes de petites ardoises-amiante + papier bituminé + divers	350 € x 8 = 2800 €	
Big bag gratuits		
Pas de forfait de passage (10 € pour les entreprises)		
2 voyages en tracteur-remorque	400 €	
Protections : pour 16 demi-journées à 2, soit environ 50 pièces : Gants : 0,77 € -→ 38,50 € Masques P3 : 1,44 € →72 € Combinaisons T5 : 6,91 € → 345,50 € Lunettes : 1,55 € → 77,50 € Ruban adhésif : 2,08 € → 16,50 €	550 € approximatif	
Prévoir échafaudages, harnais, stop chutes		
Arrosage (produit réservé aux entreprises)		
TOTAL HT approximatif :	3750 €	
Total TTC approximatif	4500 €	

Dépose par le particulier et enlèvement par une entreprise		
Objet	Coût HT	Divers
ROSHEIM, mais pas possible du 67 pour le 68		
Camion-grue, transport et chargement : 120 €/ heure	120 x4 = 480 €	
Traitement : 200 € la tonne	200 x 8 = 1600 €	
12 big bag	12 x 18,90 = 227 €	
10 €/ big bag	10 x 12 = 120 €	
protections	550 €	
TOTAL HT	2977 €	
TOTAL TTC	3572 €	
ALSADIS Cernay Environnement par big bag (12) 03 89 75 86 45		
12 big bag	12 x 18,90 = 227 €	
déplacement	180 €	
Transfert en centre de traitement	68,25 x 12 = 819 €	
Frais de traitement fibrociment	159,60 x 8 = 1277 €	
Protections	550 €	
TOTAL HT	3053 €	
TOTAL TTC	3664 €	
ALSADIS Cernay Environnement par benne		
Mise à disposition benne	195 €	Poussières ++
Fourniture benne	75 €	
Transfert en centre de traitement	560 €	
Frais de traitement fibrociment	159,60 x 8 = 1277 €	
Protections	550 €	
TOTAL HT	2657 €	
TOTAL TTC	3188 €	
Dépose par une entreprise si ce n'était pas de l'amiante		
échafaudage	1500 €	
Découverture, nettoyage voligeage, bâchage	2520 €	
Benne	460 €	
Traitement des déchets	36 €	
TOTAL HT	4516 €	
TOTAL TTC	5419 €	

ANNEXE 2

COLLECTES permanente (une) et ponctuelles (5) dans différentes communautés de communes du Haut-Rhin.
BUT : débarrasser de petites quantités d'amiante fibrociment et éviter que ces déchets ne stagnent chez les particuliers ou soient déposés ou enfouis de manière inappropriée (dépôts sauvages). Pas inciter les particuliers à faire de gros travaux par ce biais-là.
Contraintes fortes au niveau médecine du travail, d'où un coût élevé → **pas gratuit pour le particulier**, à l'initiative de chaque intercommunalité

com com	Dispositif	Coût	Rythme	Modalités pratiques	Où vont les déchets ?	Divers
Région de Guebwiller, com com de Soultz	Collecte permanente	Forfait 120 €/an tous déchets, levées au domicile comprises. 100 kg gratuits, au-delà 11 c le kg, quel que soit le déchet.	permanent	Pesée à l'entrée et à la sortie	Gérés par Alsadis, Cernay Environnement (privé)	Autre collecte permanente, celle de Village Neuf, com com des Trois Frontières, supprimée le 1er juillet 2013, suite à la non reconduction de l'autorisation de stockage par le préfet.
Kaysersberg Munster Ribeauvillé Mulhouse Pays de Brisach	Collectes ponctuelles	A la charge du particulier: **traitement 60 € HT (1/2) + kit de sécurité : 9 € (1/2).** Ou **250 € HT la tonne** Ou **100 € la tonne (1/2)**	Selon les lieux, pas de fréquence, 2 x / an, 1 x / an, tous les 2 ans, en fonction des demandes quand un certain volume est atteint.	Max : de 300 kg, 500 kg à 1 tonne, subventionnée Mise à disposition de big bag, kits de sécurité, fiche des précautions à prendre	Gérés par Alsadis, Cernay Environnement ou SITA à Colmar ou Ferrari Démolition à Wittelsheim (privés). Acheminés dans les Vosges par Barisien, à Vaudoncourt ou à Vaivre en Haute Saône	Le Conseil Général, par le biais de l'agence départementale pour la maîtrise des déchets, finance le coût du transport et, ou les big bag

Pan SUD (chantier indépendant)	
420m² 18 000 € ⇨ 42,85€/m²	
Pan NORD	
Partie non sinistrée : 280 m² 6 7000 € ⇨ 23,92 €/m²	Partie sinistrée 290 m² 20 000 € (37 000 € si pas de nettoyage préalable) ⇨ 68,96 €/m² (127,58 €/m²)